

CHÊNE-BOURG DEMAIN

Commune de Chêne-Bourg – Agenda 21

Novembre 2005

Aux habitants de la commune de Chêne-Bourg

Quel développement pour
la commune de Chêne-Bourg ?

Quelle qualité de vie
pour ses habitants ?

*Participez au
Forum public Agenda 21 !*

Jeudi 24 novembre 2005
dès 20 heures
Salle communale – Point favre



Animation : Jean-Philippe Rapp, journaliste

1. Information
2. Débat
3. Constitution des Ateliers du futur
4. Collation offerte par la Mairie



EDITORIAL

Il est temps
de s'engager !

En mai 2002, les autorités communales décidaient de doter Chêne-Bourg d'un Agenda 21. Aujourd'hui, les bilans environnemental et socio-économique de la commune ont été réalisés et un groupe de pilotage a rendu le fruit de ses réflexions, lesquelles ont été avalisées il y a quelques semaines par le Conseil municipal.

Mais concrètement, qu'est-ce qu'un Agenda 21 ? Le document que vous tenez entre les mains est destiné à répondre à cette question et à présenter le Forum public qui se tiendra le 24 novembre prochain au Point favre. Pour réussir un Agenda 21, il est indispensable que la démarche soit accomplie en étroite concertation avec les personnes qui résident et travaillent dans la commune, dans un esprit de démocratie participative.

Le prochain Forum est précisément destiné à informer l'ensemble de la population et à constituer, avec toutes les personnes intéressées, les premiers groupes de travail, appelés «Ateliers du futur». Dans un esprit de développement durable, ces groupes vont traiter les problèmes considérés comme les plus importants ou les plus urgents à résoudre dans la commune. Quel que soit votre âge, votre nationalité, vos intérêts personnels ou votre sensibilité politique, votre avis compte et vos idées sont précieuses.

Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre participation à ce Forum et sur votre inscription à l'un ou l'autre des Ateliers du futur.

A bientôt et merci d'avance pour votre engagement !

Pierre DebARGE
Maire de Chêne-Bourg

Sommaire

Editorial	1	Des domaines d'actions prioritaires pour Chêne-Bourg	5
Qu'est-ce que le «développement durable» ?	2	La participation citoyenne au cœur de la démarche !	6
Où en est-on en Suisse, à Genève ?	3	Qu'est-ce qu'un Atelier du futur ?	7
Un «Agenda 21»? Pour passer de la théorie à la pratique !	4	Coupon-réponse de participation aux AF	7

Qu'est-ce que le « développement durable » ?

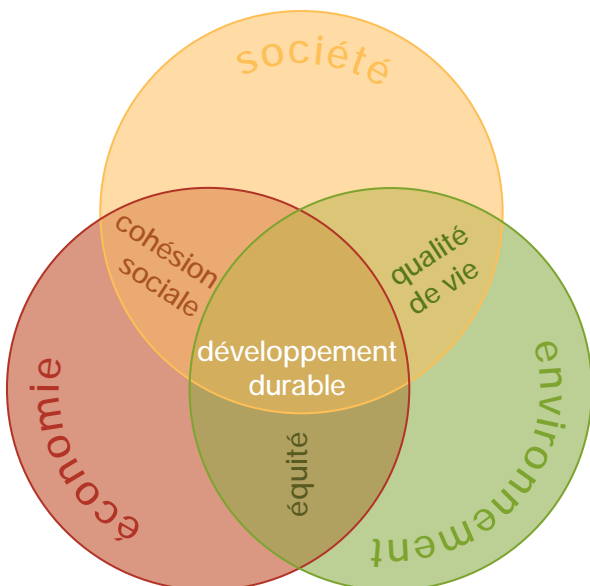
- C'est une nouvelle vision du monde
- C'est une nouvelle façon de se comporter
- C'est une gestion des ressources de la planète qui ne met pas en péril les bases naturelles de la vie
- C'est une priorité accordée à la précaution et à la prévention plutôt qu'à la réparation
- C'est un pari à gagner pour les générations futures

En bref, une économie performante et une société solidaire dans un environnement qui garantit santé, qualité de vie et bien-être à long terme.

La définition officielle est :

« Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle sont satisfaits sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins »

(Commission Brundtland, 1987).



La compatibilité entre « Economie », « Société » et « Environnement »

Aujourd'hui, la notion de développement durable est souvent illustrée par trois cercles imbriqués, qui représentent les objectifs qualitatifs que sont un environnement sain, une économie performante et une société solidaire. Cette illustration résume les constatations suivantes :

- Les processus économiques, sociétaux et écologiques sont interdépendants. Les acteurs, tant privés que publics, ne doivent jamais agir de manière isolée et unilatérale, mais doivent toujours prendre en compte les interférences des trois dimensions du développement.
- Le développement durable a une portée plus vaste que la protection de l'environnement. Pour satisfaire nos besoins tant matériels qu'immatériels, nous avons besoin d'une économie prospère et d'une société solidaire.
- Les effets à long terme des interventions d'aujourd'hui doivent être pris en compte (dimension intergénérationnelle) pour que les générations futures puissent, elles aussi, satisfaire leurs besoins.
- Le développement durable exige un changement structurel à long terme de notre système économique et de notre société, afin de réduire notre consommation de ressources et d'environnement à un niveau supportable à long terme tout en préservant une économie performante et une société solidaire.
- Les interdépendances globales doivent être prises en compte (aspects Nord-Sud). Du point de vue écologique, le style de vie qui prévaut actuellement dans les pays industriels n'est pas transposable au plan global. Or, à long terme, le développement durable a également pour vocation d'améliorer la qualité de vie de cette grande partie de l'humanité qui vit dans une précarité extrême et indigne.

(Source: Office fédéral du développement durable – www.are.admin.ch)

Impressum Brochure éditée par la commune de Chêne-Bourg, octobre 2005 – Rédaction : ECO21 (Rémi Merle, Jean-Bernard Lachavanne, Raphaëlle Juge); Pierre Debarge, Maire – Crédits photographiques : TSR (p. 1), Mairie (p. 3), Eco21 (p. 4) – Illustration de dernière page : reproduction de l'affichette réalisée pour le Forum n° 2 par Kim Nguyen-Phuoc – Mise en page et impression sur papier recyclé par : Médecine & Hygiène, Chêne-Bourg – Distribution : La Poste.

Où en est-on en Suisse, à Genève ?

Pour la Confédération et les cantons, le développement durable n'est pas une tâche facultative. L'article 2 de la Constitution fédérale élève le développement durable au rang de but constitutionnel et l'article 73 (Développement durable) demande à la Confédération et aux cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ». A défaut de loi spécifique, ces dispositions de la Constitution ont essentiellement une fonction de vision, destinée à guider les interventions sur le terrain. De nombreux défis se concrétisent au niveau local. Les cantons et les communes fournissent de ce fait une contribution centrale à la mise en œuvre du développement durable en Suisse. Ils jouent un rôle important pour informer, sensibiliser et mobiliser le public par rapport au développement durable. Leurs approches de mise en œuvre locale de la conception directrice sont très diverses et ne portent pas toujours le nom d'«**Agenda 21 local**». Mais les participants ont le même objectif partout en Suisse : s'engager, par le partenariat, sur le chemin d'un développement économique durable, compatible avec les impératifs environnementaux et équitables en termes sociaux.

En Suisse et à Genève

L'Office Fédéral du Développement Territorial (OFDT-ARE) recense des démarches de développement durable dans les cantons suivants : **Argovie, Bâle-campagne, Bâle-ville, Berne, Fribourg, Genève, Jura, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Tessin, Valais, Vaud et Zurich.**

Par ailleurs, toujours selon cet Office, dans le canton de Genève, des démarches communales de développement durable sont actuellement engagées à : **Bellevue, Bernex, Carouge, Chêne-Bourg, Genève, Lancy, Meyrin, Onex, Thônex, Vernier et Versoix.**

(Source : ARE, www.are.admin.ch, 12.10.2005)

« Les Bois des Aulnes », statue réalisée par Laurent-Dominique Fontana, acquise en 2004 par la commune de Chêne-Bourg ; on peut l'admirer dans le Parc Floraire, près de la mairie.

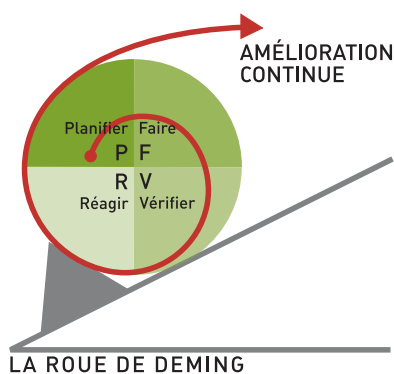


Un « Agenda 21 » ? Pour passer de la théorie à la pratique !

L'Agenda 21, c'est un programme d'actions concrètes (symboliquement pour le XXI^e siècle) qui a pour but de «faire du développement durable», c'est-à-dire qui vise un développement harmonieux dans tous les domaines d'activités et de réalisations humaines. Au niveau international, une impulsion déterminante pour la mise en application de l'Agenda 21 a été donnée en 1992 au «Sommet de la Terre», une conférence tenue à Rio de Janeiro.

Un processus d'amélioration continue

Pour un pays comme la Suisse, le programme d'actions Agenda 21 peut s'appliquer sur trois niveaux distincts: **national** (la Confédération), **régional** (les cantons) et **local** (les communes).



Pour une efficacité à long terme, un Agenda 21 utilise un processus d'amélioration continue. En effet, on n'atteint pas tous les objectifs du premier coup... L'important, c'est d'avancer dans la bonne direction !

Comment l'Agenda 21 est-il organisé à Chêne-Bourg ?

Quels sont les acteurs ?

La démarche Agenda 21 implique la coordination des travaux et compétence de différents acteurs:

- des membres de l'exécutif communal;
- des membres du Conseil municipal;
- les membres du Comité de pilotage;
- des représentants de la société civile;
- des citoyens;
- les experts Agenda 21 de Chêne-Bourg.



Un des groupes d'habitants de Chêne-Bourg, lors du week-end de réflexion et d'échanges, les 22 et 23 avril 2005 (Forum n° 1).

Qu'est-ce que le « Comité de pilotage » ?

Il permet d'encadrer le processus d'élaboration de l'Agenda 21. A Chêne-Bourg, il comprend actuellement 31 personnes selon une liste établie par la mairie:

- 18 représentants de la société civile;
- 5 conseillers municipaux (1 par parti politique siégeant au Conseil municipal);
- 4 représentants de l'exécutif (3 conseillers administratifs, le secrétaire général);
- 3 experts;
- 1 représentant de l'Etat de Genève.

Le Comité de pilotage est chargé de documenter et «d'instruire» sous l'angle du développement durable toutes questions relatives aux problèmes et projets susceptibles d'être inscrits dans l'Agenda 21 communal. Il est une force de proposition, mais les décisions restent du choix et de la responsabilité du Conseil municipal qui tire sa légitimité des élections de ses membres.

Quel est le processus décisionnel ?

Le Comité de pilotage a pour rôle de proposer les actions à inscrire dans l'Agenda 21 communal. Il réunit pour cela les propositions issues des habitants de la commune (Ateliers du futur). Les actions sont ensuite validées par la Commission municipale «aménagement et environnement» qui les présentent au Conseil administratif et au Conseil municipal pour approbation.

Quel rôle joue la Commission municipale «aménagement et environnement» ?

La commission municipale «aménagement et environnement» est chargée, en plus de ses tâches habituelles, d'assurer le lien entre le Comité de pilotage et le Conseil municipal.

Des domaines d'actions prioritaires pour Chêne-Bourg

Une première série de dix domaines d'actions prioritaires a été arrêté, en juin 2005, par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Cette décision fait suite à la réalisation des bilans environnemental et socio-économique (2003-2004), aux travaux d'identification des principales problématiques par le Comité de pilotage (1^{er} trimestre 2005) et au Forum n° 1 «Chêne-Bourg demain» qui s'est tenu les 22 et 23 avril 2005. Ces domaines d'action ont été validés par la Commission municipale «aménagement et environnement» le 29 septembre dernier. Dans un premier temps, il a été décidé d'inviter les habitants de Chêne-Bourg à participer à cinq domaines d'actions (voir Ateliers du futur, p. 7). Chacun de ces dix domaines comprend diverses problématiques spécifiques à Chêne-Bourg. Les principales d'entre elles, identifiées dans le cadre du processus évoqué plus haut, sont listées ci-dessous.

Mobilité

- Transports publics-privés (CEVA, tram 17)
- Maîtrise de la mobilité
- Transports publics et gratuité

Gestion des déchets

- Tri
- Recyclage et valorisation
- Collecte sélective

Nature et environnement

- Protection de la Seymaz et de ses rives
- Conservation de la diversité biologique indigène (espèces végétales et animales) dans les écosystèmes terrestres (cordons boisés de la Seymaz, haies, prairies, talus) et aquatiques (Seymaz)
- Propreté
- Renaturation de la Seymaz

Enfants et jeunes

- Soutien des jeunes en difficulté scolaire
- Jeunes
- Ecoles
- Education civique
- Mode de consommation durable; communication en collaboration avec les écoles

Sécurité et ordre public

- Violence: agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie
- Tolérance et respect
- Prévention contre la délinquance
- Incivilité

Solidarité et accueil

- Solidarité intergénérationnelle et interculturelle
- Structures d'accueil pour tous les âges
- Lieux de convivialité

Santé et consommation

- Prévention contre les maladies de la dépendance (drogue, médicaments, alcoolisme, tabagisme) et assistance
- Comportements individuels et collectifs à adopter
- Promotion de l'alimentation saine
- Récupération des produits non vendus (banque alimentaire genevoise)

Emploi et activités économiques

- Réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle
- Création d'emplois (notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable)
- Petits commerces diversifiés
- Attirer des industries propres

Energie et bâtiments

- Choix des matériaux (isolation thermique/phonique)
- Lutte contre le gaspillage dans les bâtiments (isolation, éclairage, chauffage...)
- Promotion d'énergies renouvelables
- Energie propre généralisée

Immobilier et aménagement

- Maîtrise des coûts
- Prix de location (loyers modiques pour les personnes à bas revenu)
- Cadre de vie (convivialité / intimité)
- Equipements (personnes âgées, handicapés...)
- Constructions harmonieuses, respect de l'environnement
- Architecture de qualité (Vieux-Bourg)

La participation citoyenne au cœur de la démarche !

Nous connaissons et appliquons usuellement une « démocratie représentative » (représentation par délégation). Toutefois, dans la démarche de référence « Agenda 21 » du « Sommet de la Terre » (1992), la « démocratie participative » y est fortement prônée. L'idée est que chaque citoyen (et notamment ceux dont les intérêts sont mal représentés et mal pris en compte) fasse entendre sa voix !

Une procédure de « démocratie participative » clairement établie à Chêne-Bourg

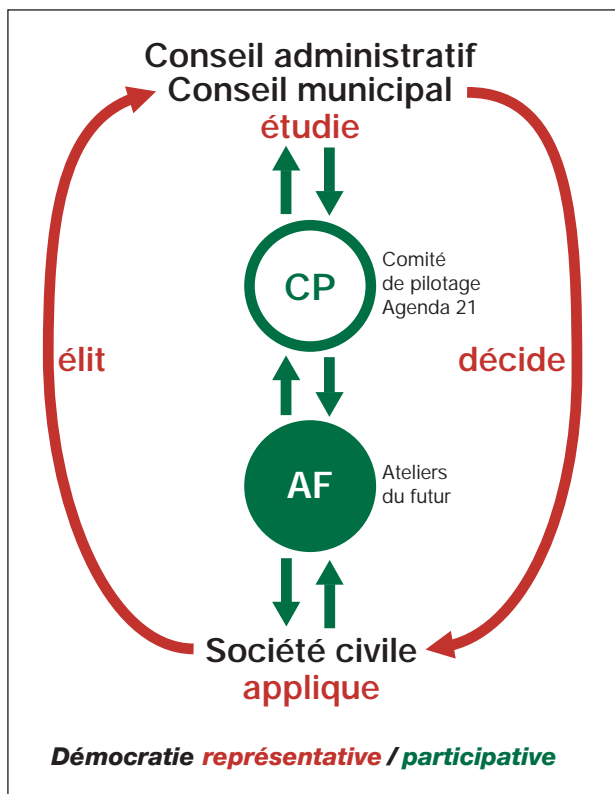
Dans la procédure adoptée à Chêne-Bourg, tout citoyen peut faire valoir ses propositions. Celles-ci seront étudiées au sein des Ateliers du futur ou adressées directement au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Après analyse, ces propositions seront adressées à la Commission

aménagement et environnement qui, après avoir statué, les fera le cas échéant parvenir (via les autres commissions municipales) sur le bureau du Conseil municipal pour adoption et mise en œuvre.

Devenez acteur du développement durable de Chêne-Bourg !

Si vous habitez ou travaillez dans la commune de Chêne-Bourg, vous allez pouvoir vous inscrire à l'un des « Ateliers du futur ». Cette inscription est possible quels que soient votre âge, votre nationalité, votre activité, vos sympathies politiques, vos idéaux. Votre participation à l'un des « Ateliers du futur » sera précieuse, car elle permettra :

- de mieux prendre en compte les préoccupations de chacun ;
- de renforcer les efforts individuels déployés pour résoudre des problèmes ou promouvoir des projets ;
- de pouvoir faire valoir votre opinion et de participer concrètement à la recherche de solutions ;
- de mettre vos compétences au service du bien commun ;
- de donner la parole à ceux dont les intérêts ne sont pas représentés au Conseil municipal ou qui n'ont pas l'occasion de la prendre ;
- de prendre en compte les sujets négligés par les politiques communales, cantonales et nationales ;
- de documenter les aspects controversés selon le point de vue des acteurs ;
- de prendre en compte les préoccupations locales des citoyens, spécifiques à Chêne-Bourg, qui ne sont pas forcément considérées au niveau cantonal ou fédéral ;
- de renforcer l'identité et l'autonomie communales.



Qu'est-ce qu'un Atelier du futur ?

De quoi s'agit-il ?

D'un groupe de travail chargé d'analyser un domaine d'action prioritaire et de proposer des actions à inscrire dans l'Agenda 21 communal.

Qui participe ?

Toute personne résidant ou travaillant sur la commune de Chêne-Bourg et intéressée par la problématique.

Quelle utilité ?

Favoriser la participation citoyenne pour :

- mieux prendre en compte les préoccupations de chaque habitant,
- donner la parole à ceux qui ne sont pas représentés au Conseil municipal.

Comment fonctionne-t-il ?

Coordination et animation assurées par un membre du Comité de pilotage.

Avec quelle durée de vie ?

La durée d'un Atelier du futur varie de 8 à 12 mois (à raison d'une séance par mois environ) selon la complexité du domaine abordé.

Pour quelle mission ?

Analyse des problèmes ou projets jugés prioritaires, choix des objectifs à atteindre et moyens à développer pour atteindre les objectifs visés (actions Agenda 21).

Bientôt cinq «Ateliers du futur» à Chêne-Bourg

Cinq premiers groupes de travail vont débiter leurs travaux à la suite du Forum public du 24 novembre 2005. Le thème de chacun d'eux a été défini sur la base de domaines prioritaires indiqués en page 5 :

- ➔ «**Mobilité**»
- ➔ «**Gestion des déchets**»
- ➔ «**Nature et environnement**»
- ➔ «**Enfants et jeunes**»
- ➔ «**Sécurité et ordre public**»



INSCRIPTION

Je m'inscris à un (ou plusieurs) Ateliers du futur (AF) de Chêne-Bourg (CB):

- Mobilité (AFCB01) Gestion des déchets (AFCB02) Nature et environnement (AFCB03)
 Enfants et jeunes (AFCB04) Sécurité et ordre public (AFCB05)

Nom, prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Inscription à remettre lors du Forum public «Agenda 21» du 24 novembre 2005 ou à adresser à la Mairie:
Mairie de Chêne-Bourg – «Agenda 21» – 46, av. Petit-Senn – CP 148 – 1225 Chêne-Bourg

Chêne-Bourg demain

Quel développement pour la commune de Chêne-Bourg?
Quelle qualité de vie pour ses habitants?

Forum public

Informations / Débats

Constitution des Ateliers du futur

Entrée libre

Jeudi 24 novembre 05

20h Salle communale

Point favre

L'occasion pour chacun d'entre vous, habitant ou travailleur
de Chêne-Bourg, d'exprimer et de défendre vos idées,
votre avis, vos propositions.

